



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2024-25

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

**Séance du
14 juin 2024**

Date de convocation :
07 juin 2024

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 14

Résultat du vote :
Pour : 14
Contre : 00
Abstentions : 00

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME FLUHR
DIFFIMBACH, MM. CORREIA, DELOTTE, MME VAL, MME
LEOBARDY.

Excusés :

Mme BARATAUD donne pouvoir à Mme VAL
M. GAUBERT donne pouvoir à M. CORREIA
Mme CHANTEGROS donne pouvoir à Mme FLUHR DIFFIMBACH
Mme GODMÉ donne pouvoir à M. MARGARIDO
M. LAGRANDANNE donne pouvoir à Mme LASCAUX
M. GODMÉ donne pouvoir à M. REBEYROL

Secrétaire de séance :

Sandrine VAL

REGULARISATION DE LA VC206, ROUTES DU PETIT CHALIER ET DU
CRAMOULOU COMPLEMENT A LA DELIBERATION 2023-38 DU 15 SEPTEMBRE
2023

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération 2023-38.

Les opérations de bornage ont été réalisées par le cabinet LEHMANN et les actes d'acquisition et de cession pour 1 € peuvent désormais être enregistrés chez le notaire.

La dernière opération consistera à déclarer au service du cadastre les parcelles identifiées pour rejoindre le domaine non cadastré de la commune (domaine routier).

En conséquence il convient d'autoriser M. Le Maire à signer les actes de cession des parcelles figurants ci-après :

• **Parcelles à acquérir :**

N° de parcelle	Nom propriétaire	Prix acquisition
B0675	M. et Mme LAROUDIE	1€
B0673	M. BLUM et Mme PERRON	1€
B0146P	Bien de section	1€
C0824	M. et Mme MARIAUD	1€
C0822	M. FAURE	1€

• **Parcelles à céder :**

N° de parcelle	Nom propriétaire	Prix cession
C0826	Mme LAPLAUD	1€
C0827	M. et Mme BUISSON	1€

Le notaire désigné pour les actes notariés est Maître EXBRAYAT notaire à Nexon.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 087-218702504-20240614-202425-DE



N° 2024-25

Monsieur Le Maire expose qu'à la suite il conviendra de demander aux services du cadastre de procéder à la translation des parcelles suivantes du domaine privé de la commune au domaine public (domaine routier).

- **Route du Petit Chalier :**
 - B0675 (cession de M. et Mme LAROUDIE)
 - B0673 (cession de M. BLUM et Mme PERRON)

- **Route du Cramoulou :**
 - B0677 (division du bien de section)
 - B0678 (division du bien de section)
 - C0822 (cession de M. FAURE)
 - C0824 (cession de M. et Mme MARIAUD)
 - B0489 (propriété de la commune)
 - B0485 (propriété de la commune)
 - B0492 (propriété de la commune)
 - B0631 (propriété de la commune)
 - B0634 (propriété de la commune)
 - B0636 (propriété de la commune)
 - C0300 (propriété de la commune)
 - B0487 (propriété de la commune)
 - B0494 (propriété de la commune)
 - B0496 (propriété de la commune)
 - C0582 (propriété de la commune)
 - C0597 (propriété de la commune)
 - C0598 (propriété de la commune)
 - C0593 (propriété de la commune)
 - C0595 (propriété de la commune)
 - C0604 (propriété de la commune)
 - C0580 (propriété de la commune)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Désigne** Maître EXBRAYAT notaire à Nexon pour rédiger les actes notariés nécessaire à ces opérations.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et à effectuer les démarches auprès du service du cadastre.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL

